

**VIELMUR**

Code postal 81570

Tél : 05.63.74.30.11

vielmur.mairie@wanadoo.fr

REÇU - 3 FEV. 2026

Arrêté municipal n° 2026_0015

**Portant tableau annuel d'avancement
au grade
d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 1^{er} janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2026 le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1- MAFFRE Sylvie	1	0	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} septembre 2026
Part respective de femmes et d'hommes - La part respective des agents PROMOUVABLES est de : 1 femme (soit 100%) - La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de 1 femme (soit 100%)				

ARTICLE 2 Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Vielmur Sur Agout.

Le 30 janvier 2026

Le Maire,

Catherine Rabou

